

Une solution dans la crise La procédure de sauvegarde

Alors que le prix de vente du lait baisse tandis que les coûts de production ne cessent d'augmenter, une nouvelle crise se fait sentir dans les campagnes. Quelques éleveurs ayant utilisé une procédure de sauvegarde en 2009 lors de la première crise du lait organisaient une réunion la semaine passée à Baupré pour faire découvrir à leur confrères cette possibilité trop méconnue.

La soirée était animée par Guillaume Favoreu, ingénieur conseil de la société Optimis, créée en 1989 par Claude Domenget, ancien conseiller du Crédit Agricole et d'un centre de gestion. « On est un cabinet de conseil en gestion complètement indépendant basé à Toulouse et on intervient dans toutes les entreprises agricoles » qu'assure sur l'ensemble du territoire français, assure l'ingénieur qui a déjà travaillé à la sauvegarde de fermes de la Manche suite à la crise de 2009. « Nous faisons du conseil d'accompagnement

des chefs d'entreprises dans le traitement des difficultés. Le but est de traiter les difficultés, de les anticiper. Plus on s'y prend tôt, plus on a des leviers d'action, moins cela coûte cher et plus on a de chance de résultat », poursuit Guillaume Favoreu.

Un diagnostic le plus objectif possible

« Le plus dur, c'est d'appeler à l'aide. Non ? », interroge un agriculteur. Effectivement, le pas n'est pas forcément fa-

cile à franchir mais il est nécessaire lorsque la situation de l'exploitation se dégrade. La première étape est bien sûr de dresser « un diagnostic qui soit le plus objectif possible », explique l'ingénieur. « Ce n'est pas toujours facile de l'entendre. J'ai pleuré comme un gamin », avoue en connaissance de cause un autre agriculteur qui, plusieurs mois après, ne le regrette absolument pas. Bien au contraire, grâce à la réactivité d'Optimis, l'éleveur manchois a échappé de quelques jours seulement au redressement judiciaire pour profiter de la procédure de sauvegarde dont une des différences fondamentales est « qu'elle permet de protéger les cautionneurs personnes physiques comme on en rencontre souvent en agriculture », souligne Guillaume Favoreu.

Eviter le redressement judiciaire

« L'objectif du législateur est de favoriser la sauvegarde », insiste l'ingénieur expert mais « il y a des situations où il n'y a pas de temps à perdre », avoue-t-il. Et c'est même quelque fois trop tard : « Quasiment tous les éleveurs qui viennent nous voir depuis quelques mois sont tous en situation de cessation de paiement », regrette-

l-il. « On voit beaucoup d'éleveurs qui ne se font plus de prélèvements depuis un an... », témoigne-t-il également.

« Cela leur change la vie »

« Moi, ça m'a permis de remettre l'exploitation à plat », reconnaît le manchois ayant demandé les services de la société d'ingénierie.

« J'ai trait jusqu'à 650 000 litres tout seul. Je travaillais de 5 heures du matin à 8 heures du soir. Aujourd'hui, j'ai 400 000 litres et un peu de céréales et je vais bien mieux ! », témoigne-t-il. Le diagnostic étant souvent implacable, « il pourrait y avoir des risques de suicide. Non ? », interroge un participant. « Jusqu'à présent, on touche du bois, mais on en a jamais eu. Au contraire, les gens nous disent que cela leur change la vie : il y avait l'avant avec l'angoisse et il y a l'après où ils arrivent à dormir ».

« Ça redonne du souffle »

Toujours est-il que lorsqu'elle est possible, la procédure de sauvegarde offre plusieurs avantages : « Un des effets forts est que les créanciers ne peuvent plus vous poursuivre à partir du moment de l'ouverture de la procédure de sauve-

garde. La contre-partie, c'est que cela à un coût important. Mais quand c'est bien géré, c'est largement compensé parce que l'on peut négocier avec les créanciers. Ça redonne du souffle », affirme Guillaume Favoreu.

Manque de partage de valeur ajoutée

« J'ai peut-être fait des erreurs stratégiques mais nos produits, on ne nous les

paye quand même pas assez », conclut l'un des participants.

Avec le risque d'écoeurer plus vite qu'on ne croit les producteurs de lait : « Les abattoirs ont appuyé sur la tête des producteurs de viande et maintenant ils cherchent ! Ça va faire pareil avec le lait ! », alerte un autre.

J.-Ph. M.



« Beaucoup d'éleveurs viennent nous voir alors qu'ils ne se font plus de prélèvements personnels depuis un an », reconnaît Guillaume Favoreu, ingénieur expert.

Porte ouverte Lely

Demain jeudi 7 février à l'Earl de la Roquette (M. et Mme Lerossignol) à Saint-Jacques-de-Néhou, à partir de 10 heures, découvrez le robot de traite Lely Astronaut A4 lors de la porte ouverte organisée par le Lely center de Sainteny.

Renseignements : Contactez le Lely center de Sainteny au 02.33.42.01.73.

Sur votre agenda

Aujourd'hui 6 février : 8^e édition du Concours « Bien manger en Normandie » au lycée Rabelais d'Hérouville-Saint-Clair de 10 heures à 18 h 30.

Jeudi 7 : Porte-ouverte Lely à l'Earl de la Roquette (M. et Mme Lerossignol) à Saint-Jacques-de-Néhou à partir de 10 heures. « Rencontres du Littoral » à l'Earl du Mont Framery à Bacilly de 10 h 30 à 16 h 30. Porte ouverte organisée par l'association des éleveurs en race normande au Gaec du Chalet à Sainteny à 14 h 30.

Les marchés

Marché de Sainte-Mère-Église, du mardi 5 février 2013
Effectif : 140 veaux. Au précédent marché : 125.

Poursuite de la tendance précédente, marché insuffisamment approvisionné, cela a permis une remontée des cours en veaux normands et frisons holsteins. Bonne demande avec cours fermes en croisés supérieurs à convenance engraissement label, cours reconduits en moyens et inférieurs. Relève insignifiante : touchant les veaux de moindre conformation.

Veaux d'élevage ou à engraissement label : Mâles normands d'élevage ou à convenance taurillon : légers et ordinaires, de 125 à 145 € ; bons, de 150 à 180 € ; supérieurs, de 190 à 220 €.

Femelles normandes, convenables, 130 à 155 € ; lourdes et de qualité, de 160 à 180 €.

Frisons et Holstein, convenables, de 130 à 150 € ; supérieures, de 160 à 170 € voir beaucoup plus en génisse avec papiers et origines.

Croisés charolais et autres races à viandes, élevage ou à convenance engraissement label :

Mâles : Légers et manquant de formes : 240, 270, 330 € ; moyens plus lourds : 335, 375, 430 € ; supérieurs : 440 à 500 € ; un bleu belge à 530 €.

Femelles de moindre conformation ou de croisement indéfini, de 220, 250 à 290 € ; légères et manquant de formes, de 300 à 330 € ; plus lourdes et bonnes, de 345 à 395 € ; supérieures, de 410, à 450 €.

Veaux d'engraissement :

Mâles normands, légers sans formes 70 à 100 € ; bons : 105 à 145 € ; supérieurs : 150 à 190 €.

Femelles normandes, légères sans formes, de 50 à 80 € ; bonnes, de 95 à 120 € ; supérieures, de 130 à 170 €.

Mâles frisons et Holsteins, légers sans formes ou de moindre conformation, de 60 à 70 € ; bons, de 80 à 120 € ; très bons supérieurs, de 130 à 150 €. Croisés normands à convenance taurillon, de 130 à 160 €.

Femelles frisonnes et Holsteins, légères sans formes ou de moindre conformation, de 40 à 65 € ; bonnes, de 75 à 100 € ; supérieures, de 110 à 130 € ; croisées normandes 120 à 140 €.

Gros bovins :

Broutards : 0.

Porcelets : 8. Légers à 78 € ; moyens de 80 à 82 € ; lourds et très lourds, de 83 à 85 €.

Portes ouvertes

Avec la participation de :

EVOLVE
100% normand

independance en agriculture

VENEZ DECOUVRIR LE ROBOT DE TRAITE LELY ASTRONAUT A4

Le jeudi 7 février à partir de 10 h
A l'EARL de la Roquette
Chez Mme et Mr Lerossignol - La Roquette
50430 Saint Jacques de Néhou

Pour plus d'informations, contactez
le Lely Center de Sainteny au 02 33 42 01 73